



Le Borgne Jean-Louis : Né le 27-04-1907 à Mespaul ; 1932, prêtre et instituteur à Plabennec (1901) ; 1936, vicaire à Landivisiau ; 1950, économe de l'institution Sainte-Thérèse de Quimper ; 1951, hors diocèse (au repos) ; 1954, recteur de Saint-Divy ; 1960, recteur de Logonna-Daoulas ; décédé le 1-09-1968.

Les paroissiens de Logonna-Daoulas ont assisté en foule aux obsèques de l'abbé Le Borgne

La nef de l'église paroissiale de Logonna-Daoulas était remplie d'une assistance considérable et recueillie, venue apporter son dernier hommage à l'abbé Jean-Louis Le Borgne, recteur de la commune, dont c'était les obsèques hier matin.

Quarante-huit heures auparavant, à peu près à la même heure, l'abbé Le Borgne s'effondrait, terrassé par la mort, alors qu'il s'appretait à chanter la grand'messe. Il avait eu cette mort que souhaitent tous les prêtres : mourir au pied de l'autel.

Les obsèques étaient présidées par le chanoine Kervennic, vicaire général, représentant Mgr l'Evêque.

La messe fut concélébrée par le chanoine Mazeau, curé de Daoulas, et cinq autres prêtres représentant le cours d'ordination du défunt, la doyenne et la paroisse de Logonna-Daoulas. La cérémonie était dirigée par l'abbé Diverres, natif de la paroisse, professeur à Morlaix ; à l'harmonium se tenait le chanoine Balcon, du clergé de Plougastel-Daoulas.

Au moment de l'Evangile, le chanoine Kervennic prononça l'homélie. Il retraça notamment toutes les étapes (Plabennec, Landivisiau, Saint-Divy et Logonna-Daoulas) de la vie sacerdotale du disparu.

« L'abbé Le Borgne était apparu aux yeux de tous comme le modèle des pasteurs », dit-il.

Au premier rang de l'assistance dans laquelle on remarquait une quarantaine d'ecclésiastiques avec, à leur tête, le chanoine Hellou, secrétaire général de l'Evêché, se tenait la famille du défunt avec, à ses côtés, l'abbé Le Bihan, recteur de Sainte-Thérèse de Quimper.

De nombreuses religieuses assistaient à la cérémonie ainsi que M. Kermarrec, conseiller général, maire de Logonna-Daoulas, et la plupart des conseillers municipaux de la localité.

